

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D919  
au territoire de la commune de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE  
TRAVAUX  
de sondage géotechnique pour le compte de TEREOS  
Section hors agglomération  
du 31 janvier 2024 au 29 février 2024

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Considérant** la demande du 22/01/2024, par laquelle FONDASOL, fait connaître le déroulement des travaux de sondage géotechnique pour le compte de TEREOS, du 31 janvier 2024 au 29 février 2024,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de sondage géotechnique pour le compte de TEREOS, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D919 du PR 15+450 au PR 16+100, hors agglomération, du 31 janvier 2024 au 29 février 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMETZ LES LOGES,



